



Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –
92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132
rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0

CDRP62 Maison des sports
9 rue Jean Bart
62143 ANGRES
03 21 72 67 33
Pas-de-calais@ffrandonnee.fr

NOTICE D'INFORMATION

Angres, le 16 juin 2023

Séjour de 9 jours/8 nuits du 31 mai au 8 juin 2024

Randonnée et culture en Andorre

HOTEL Himalaia Soldeu 4*

La sortie est ouverte aux adhérents du Pas de Calais, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2023/2024 avec assurance RC et accidents (IRA ou FRA) ou IMPN, FMPN, ou d'un « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour à condition que des places soient disponibles.

Nombre de participants : 30 au minimum 58 au maximum.
Dates : du vendredi 31 mai au samedi 8 juin 2024.

Transport par autocar avec ramassage sur le département au plus près des péages d'autoroute

PROGRAMME :

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée et sur la découverte de la région.

Départ du Pas de Calais le vendredi 31 mai selon horaires de ramassage le matin pour une arrivée en Andorre le 1^{er} juin en fin de journée

Retour, le samedi 8 juin au départ de Soldeu en direction du Pas de Calais après le petit déjeuner (arrivée dans la nuit du 8 au 9 juin).

Vendredi 31 mai : Le Pas de Calais – Brive la Gaillarde

Départ avec ramassage au plus près des péages. Repas ou pique-nique sur l'autoroute à votre charge

Repas et nuit hôtel Ace à Brive la Gaillarde

Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Samedi 1er juin : Brive la Gaillarde - Soldeu

Petit déjeuner- Visite de Collonges la rouge- Visite de Turenne- Déjeuner au restaurant La clef des champs à Jugeals-Nazareth.

Route vers Soldeu. Installation et répartition des chambres - Pot de bienvenue –
Présentation du programme - Dîner – Nuitée

Dimanche 2 juin : Le Vall del Riu 90 km

Petit déjeuner - Randonnée à ½ journée avec pique-nique – **Le Roc del Quer et le Pont Tibétain**

Diner – nuitée

Lundi 3 juin : Soldeu Siscaro Soldeu 30 km

Petit déjeuner - Randonnée à la journée avec pique-nique – **Sanctuaire de Meritxell.**

Diner – nuitée

Mardi 4 juin : Le Parc Naturel de Sorteny 130 km

Petit déjeuner - Randonnée à la ½ journée avec pique-nique – **Musée d’Areny i Plan d’Olit et e Musée Postal**

Diner – Nuitée

Mercredi 5 juin : La Vallée de Madriu 70 km

Petit déjeuner - Randonnée à ½ journée avec repas au restaurant de Caldea –

Après-midi libre – **Caldea** (centre thermo ludique en option 40 €) ou **visite de la Casa de la Vall et du Musée de la Bicyclette** (5 €) au choix et en option.

Diner – Nuitée

Jeudi 6 juin : Les Lacs de Pessons 20 km

Petit déjeuner - Randonnée à la journée avec pique-nique

Dîner – Nuitée

Vendredi 7 juin : Le Vall del riu 130 km

Petit déjeuner - Randonnée à la journée avec **repas typique et animé à l’auberge de Os de Civis et Shopping détaxé à Andorre la Vella**

Dîner – Nuitée

Samedi 8 juin : Départ

Petit déjeuner – Départ – repas sur l’autoroute à votre charge. Arrivée dans la nuit du 8 au 9 juin

HEBERGEMENT

Hôtel Ace à Brive la Gaillarde la nuit du 31 mai

Hôtel Himalaia Soldeu 4* en chambre double deux personnes en pension complète du diner du 31 mai au petit déjeuner du 8 juin (chambre particulière en nombre limité)

COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **835 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double.

Ce prix comprend :

- ▶ Un apéritif de bienvenue
- ▶ L'hébergement sur une base de 2 personnes par chambre
- ▶ Les repas sous forme de buffet du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour
- ▶ Les prestations prévues au programme (droits d'entrées, visites...)
- ▶ Les accompagnateurs randonnées et visites
- ▶ La taxe de séjour
- ▶ Le transport aller/retour et sur place
- ▶ Les frais de dossier
- ▶ Les contributions financières immatriculation tourisme

Ce prix ne comprend pas :

- ▶ Le supplément en chambre individuelle : 156 € pour le séjour
- ▶ L'accès à la zone SPA : 5 € / personne/ jour (sur place)
- ▶ Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages), vous bénéficiez de l'assistance rapatriement avec votre licence IRA
- ▶ Les déjeuners du vendredi 31 mai et du samedi 8 juin (vous pouvez emporter votre pique-nique pour l'aller ou resto sur l'autoroute)
- ▶ Les dépenses personnelles
- ▶ D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS :

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 23 juin 2023 par courrier auprès du **CDRP62 – Maison des Sports du Pas-de-Calais – 9 rue Jean Bart – 62143 ANGRES**

Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 180 € (chèque à l'ordre du CDRP62)

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 10 juillet 2023. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par le CDRP.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, le CDRP proposera aux pré-inscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

PAIEMENTS :

Acompte de 180 € à la pré-inscription. Date limite 10/07/2023.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription

Règlement échelonné selon l'échéancier qui vous sera proposé.

Solde du séjour avant le 1^{er} mai 2024

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CDRP62

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

De 60 à 31 jours avant l'arrivée 30 % du montant total

Moins de 30 jours avant l'arrivée 100 % du Montant total

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour. Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à chaussures de randonnées étanches, bonnet, gants, crème solaire.

Bien cordialement

Thérèse LECLERCQ

Responsable tourisme du CDRP 62

06 08 82 99 02

pas-de-calais.voyages@ffrandonnee.fr

Documents en consultation sur le site <http://pas-de-calais.ffrandonnee.fr> onglet « séjours » ou sur demande à pas-de-calais.voyages@ffrandonnee.fr

Annexe 12bis : Conditions Générales de Vente- Articles R211.3 à R211.11du Code du tourisme

Annexe 10 : Notice assurances.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Bulletin de pré-inscription au séjour
« Randonnée et culture en Andorre »
du 31 mai au 8 juin 2024

à retourner à l'adresse suivante :

CDRP 62
Maison des Sports
9 rue Jean Bart
62143 ANGRES

Monsieur, Madame, _____

Adresse

Club et N° _____

N° tel fixe et portable

Adresse mail :

N° de licence et type :

- S'inscrit pour le séjour « Randonnée et culture en Andorre »
- Joint un acompte de **180 €** par personne par chèque à l'ordre du CDRP du Pas de Calais
- Désire éventuellement partager sa chambre avec :
.....
- Souscrit à l'option Caldéa (40 €) oui non
- Souscrit à l'option visites 2 musées (5 €) oui non